

J'ai trouvé aux Archives générales du Royaume de Belgique une lettre que Bertholet adressa probablement fin 1747 au maréchal comte de Bathyany, commandant des troupes impériales et ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas à une époque où la plus grande partie de ce territoire était occupée par les troupes françaises (1). Il en résulte qu'il avait emprunté des sommes considérables à des amis, quelques créanciers avaient vendu sa bibliothèque aux enchères publiques à Namur, le 5 mai 1747. Sur sa demande, l'impératrice lui avait accordé le 24 novembre 1745 un secours à verser par le gouvernement de Bruxelles. Bertholet s'y était rendu seulement au commencement de l'année 1747, mais par suite de prise de cette ville par les Français, le décret ne fut pas exécuté, malgré les promesses réitérées du comte de Kaunitz-Rittberg, ministre plénipotentiaire. L'imprimeur refusait de lui remettre un exemplaire complet. Bertholet affirma que son Histoire servait à la gloire de la Maison d'Autriche et au bien public. Comme les Etats du Luxembourg allaient s'assembler bientôt, il pria Bathyany de le recommander au nom de la souveraine à leur bienveillance ; une somme de 4 000 écus lui était absolument nécessaire. Il désirait encore que la gestion de ce secours fût confiée à un député des Etats.

Le 5 janvier 1748, Obin, probablement un des fonctionnaires de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre, écrivit de Hodimont à Bathyany que Crumpipen, secrétaire d'Etat, venait de lui remettre cette requête de Bertholet qu'il joignit à sa lettre. Comme celui-ci avait prié Obin de régler l'affaire le soir même, ce dernier ne disposa pas du temps nécessaire pour exposer les embarras de l'historien qui avait déjà présenté de nombreuses requêtes au gouvernement et à l'impératrice pour obtenir des secours. Obin joignit à sa lettre une dépêche impériale adressée à Kaunitz en novembre 1746, le chargeant de faire verser à Bertholet une gratification destinée au paiement partiel de ses dettes et de prier les Etats de bien vouloir l'assister de leur côté. Marie-Thérèse avait enjoint au ministre plénipotentiaire un grand nombre d'autres devoirs à l'égard de l'historien ; ils concernaient en partie les difficultés avec ses créanciers. Ces ordres avaient reçu un commencement d'exécution, mais on n'avait pu y mettre la dernière main à cause du siège de Bruxelles. Obin jugeait inutile de rappeler dans le présent avis où l'on en était. Il joignit encore la copie d'une ordonnance que Kaunitz lui avait fait dépêcher par la voie du Conseil des Finances en mars 1746, fixant la gratification de Bertholet à 2 000 florins. Celui-ci avait dû lever cette somme en son temps, mais il ne l'avait pas acquittée ; il n'avait pas reparu depuis, ni pour réclamer le versement de cet argent, ni pour demander la continuation d'autres services, ni pour des difficultés avec ses créanciers. Obin ignorait si Kaunitz avait recommandé Bertholet aux Etats de Luxembourg. Il avait exposé toute l'affaire plus amplement dans des mémoires pré-

1) Fonds Secrétairerie d'Etat et de Guerre, farde 2026. J'ai publié cette lettre au Bulletin trimestriel de l'Institut archéologique du Luxembourg, 1940, numéro 1.